

# Commune de Saint Germain-du-Bois

## Séance du mercredi 3 juin 2015 à 20 h 30

Sont présents : Mickaël ARANDA, Régis BIDAULT, Christine BUGAUD, Christian BOSCH, Laurent CAGNE, Patrice CALVEZ, Francine DESPRES, Sylvie GAY, Claudia GENIEUX, Blandine GROS, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont absents ou excusés : Jean-Paul CAVARD, Alexandre CRETIAUX, Marcel DUFOUR  
Jean-Paul CAVARD a donné pouvoir à Jean-Claude VIEUX.  
Alexandre CRETIAUX a donné pouvoir à Blandine GROS.  
Marcel DUFOUR a donné pouvoir à Mickaël ARANDA.

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN  
La séance est enregistrée par Mme Francine DESPRES.

En préambule, Mme le Maire indique qu'elle a reçu, par courrier en date du 12 mai 2015, la démission de Mme Marie-France FEVRE. Elle accueille en remplacement M. Mickaël ARANDA, qui rejoint le conseil municipal.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 avril 2015 :**

Le compte-rendu de séance du 22 avril dernier est approuvé à l'unanimité.

### QUESTIONS A TRAITER

---

- **PEDT :**

Mme le Maire rappelle que :

- les nouvelles activités périscolaires proposées seront organisées en partenariat avec des membres bénévoles des associations qui interviendront,
- le personnel communal est chargé de l'encadrement et de la mise en place d'ateliers d'activités,
- aucune participation financière ne sera sollicitée auprès des familles.

Une modification des horaires d'école est proposée :

- horaires actuels : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 15 h 45
- horaires proposés : 9 h - 12h / 13 h 45 - 16 h

Les bus scolaires quitteront les écoles à 16 h.

**Avec 17 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :**

- **adopte le PEDT tel que proposé par le Comité de Pilotage,**
- **valide le nouveau planning des horaires d'école,**
- **autorise Mme le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet.**

- **Garantie d'emprunt de la maison de retraite pour les travaux d'extension et de réhabilitation (5 000 000 €) :**

La délibération prise en séance du 3 mars 2015, concernant la garantie des emprunts pour les travaux d'extension et de réhabilitation de l'EHPAD, n'a pas été acceptée en l'état par la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle mentionne en effet des échéances précises pour

le remboursement des emprunts qui seront contractés, alors que le prêt locatif social (PLS) est un prêt à taux variable indexé sur le taux du livret A.

Les délibérations à prendre ne constituent donc pas un changement sur le fond mais seulement sur la forme. Deux délibérations sont nécessaires :

- l'une pour le prêt de 5 000 000 €,
- l'autre pour celui de 1 272 123 €.

**A 18 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 5 000 000 € souscrit par l'EHPAD auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

- **Garantie d'emprunt de la maison de retraite pour les travaux d'extension et de réhabilitation (1 272 123 €) :**

**De la même manière, avec 18 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 272 123 € souscrit par l'EHPAD auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

- **Classement Voirie :**

Mme le Maire indique qu'il est nécessaire d'intégrer dans le domaine public la voie de circulation reliant la rue des métiers et la rue de l'artisanat. Cette voie, ouverte à la circulation, appartient actuellement au domaine privé de la commune.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le classement dans le domaine public communal (voie communale) des parcelles AK 606 et AK 610, représentant une emprise globale de 1 414 m<sup>2</sup>.**

- **Dénomination des voies publiques :**

Réunie le 20 mai 2015, la Commission Urbanisme propose la dénomination suivante pour les voies de circulation nouvelles :

- voie reliant la route de Pierre et la Place du Marché : « Rue du Marché »,
- voie partant du chemin du Villey : « Impasse du Villey »,
- voie partant de la route de Pierre : « Impasse des Jardins »,
- voie partant de la route de Louhans : « Rue des deux Etangs »,
- voie partant de la voie communale n°13 des Pelletiers à la Grande Commune : « Chemin de la Petite Commune ».

**A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les dénominations présentées ci-dessus.**

- **Zone artisanale - modification article 3 de l'arrêté accordant le permis d'aménager :**

Mme le Maire explique que l'arrêté accordant un permis d'aménager au titre de l'agrandissement de la zone artisanale prévoit, dans son article 3, une surface de plancher constructible maximale sur l'ensemble du lotissement de 1 000 m<sup>2</sup>.

Compte-tenu de la nécessité pour les entreprises déposant un permis de construire de prévoir des surfaces de plancher cohérentes avec leur activité, **le Conseil Municipal demande, à l'unanimité, la modification de l'article 3 de l'arrêté accordant un permis d'aménager dans le cadre de l'agrandissement de la zone artisanale, de manière à porter la surface de plancher constructible maximale à 8 000 m<sup>2</sup>.**

- **Intégration groupement d'achat d'électricité tarif « jaune » :**

En matière d'achat d'électricité, la réglementation impose aux municipalités de mettre les opérateurs en concurrence par l'ouverture de marchés publics. La commune de Saint Germain-du-Bois est concernée par le tarif jaune pour l'électricité pour la Maison Médicale.

Sur adhésion des mairies, il est possible pour celles-ci de faire appel à un regroupement des syndicats d'énergie de Bourgogne qui négocie en lieu et place des communes.

M. Jean-Claude VIEUX indique que la mission pourrait ainsi être confiée au Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre, pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne.

Mme le Maire précise que la passation de marchés publics pour l'achat d'énergie requiert un travail important. Par ailleurs, le regroupement permet de disposer d'une force de négociations plus importante.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'adhésion de la commune de Saint Germain-du-Bois au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés.**

- **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (RPQS) 2014 :**

Mme le Maire présente le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2014.

Elle souligne qu'entre 2013 et 2014, 30 abonnements domestiques ont été perdus sur la commune (- 3,87 %). Cette évolution constitue une situation préoccupante.

En parallèle, la consommation d'eaux mesurée en volumes facturés est en repli de 5 %.

La collecte des effluents est considérée non-conforme du fait de l'importance des eaux claires dans le réseau d'eaux usées. C'est pour répondre à cette problématique que des travaux vont être engagés rue de la Traverse, dans la partie la plus endommagée du réseau d'assainissement.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2014.**

- **Projet aménagement Centre Bourg :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été contactée par deux entreprises locales et un propriétaire privé pour la réalisation d'un projet d'aménagement global, portant à la fois sur le terrain communal ex-CEGELEC et les parcelles constructibles du propriétaire riverain.

La surface de 17 771 m<sup>2</sup> permettrait l'aménagement d'un lotissement composé de 15 lots constructibles, au centre bourg.

Du fait que la moitié du terrain - sur la partie ex-CEGELEC - est instable (composé de remblai, avec arrivée de fossés), donc difficilement constructible, les deux investisseurs ont fait une offre à 25 000 € pour la parcelle AI 261 propriété de la commune.

En date du 20 mai 2015, le service des Domaines a estimé la valeur vénale du terrain à 27 000 €. Les deux acheteurs sont d'accord sur cette évaluation.

Mme le Maire précise que ce projet permettra :

- d'accueillir 15 nouvelles familles au centre bourg,
- de disposer de recettes supplémentaires pour la commune,
- d'assurer un certain nombre d'élèves pour les écoles,
- de favoriser la fréquentation des commerces et le maintien des services publics sur la commune.

Elle ajoute qu'il s'agit d'une opportunité de développer Saint Germain-du-Bois et de valoriser un bien dont l'aménagement par la commune serait très onéreux.

**Il est décidé de reporter la décision concernant ce projet au prochain conseil, 13 conseillers souhaitant disposer d'informations complémentaires sur le sujet.**

## **INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS**

---

- **La Poste - horaires d'ouverture :**

Mme le Maire informe de la réorganisation de la Poste, suite à une baisse des visites de 12 % en trois ans. Sur notre secteur, la Poste envisageait deux options :

- fermeture des bureaux de poste 30 minutes plus tôt chaque jour,
- fermeture des bureaux de poste une demie journée par semaine.

C'est finalement la première option qui a été retenue pour Saint Germain-du-Bois : **à partir du 5 octobre 2015, les horaires du bureau de Poste seront les suivants :**

- du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30 (au lieu de 17 h),
- horaires inchangés le samedi : de 9 h à 12 h.

L'éventuelle réorganisation des services de la Poste sera désormais à l'étude tous les deux ans.

Mme le Maire indique qu'elle va signer le document actant cette réorganisation, en inscrivant, comme elle l'a déjà fait oralement, qu'elle est opposée à ce changement.

- **Commission Jeunesse - Compte-rendu réunion du 11/05/2015 :**

Mme Françoise MARIZY présente les travaux de la Commission Jeunesse :

- Des compléments ont été apportés au PEDT concernant les modalités d'évaluation (enquête chaque fin de trimestre auprès des enfants, des parents et des intervenants) ainsi que sur la prise en compte de la laïcité.
- Des fiches d'information des parents d'élèves sur l'organisation des NAP à la rentrée 2015 ainsi que les bulletins d'inscription ont été rédigés.

- **Conseil Jeunes - Compte-rendu réunion du 16/05/2015 :**

Mme Sylvie GAY présente les différents jeux proposés par les enfants dans le cadre :

- des NAP : jeux de société, jeux extérieurs et jeux avec marquage au sol, activités manuelles, atelier cuisine, coin lecture, atelier danse.
- de la kermesse des écoles le 20 juin 2015, au profit du CCAS. Le Conseil Jeunes est intéressé pour tenir des stands pendant la kermesse, si bien qu'une rencontre sera organisée avec les membres de l'Entraide San-Germinoise.

- **Commission Vie associative - Compte-rendu réunion du 19/05/2015 :**

M. Gaëtan MOISSON dresse le bilan de la réunion :

- Fête de la Musique (19 juin) : la participation de l'atelier chorégraphique sera finalement possible.
- Marché nocturne (25 juillet) : la mise en place de puces est à l'étude. La location de jeux en bois sera reconduite, complétée par un jeu de rabat. La publicité sera à réaliser par la distribution de tracts sur les marchés de Louhans, Pierre de Bresse et Bletterans.

- **Commission Urbanisme - Compte-rendu réunion du 20 mai 2015 :**

M. Jean-Claude VIEUX fait état des thèmes abordés par la Commission Urbanisme :

- Proposition de noms de rue et projet d'aménagement au centre bourg (cf. questions à traiter),

- La réouverture de la liaison piétons entre l'Etang Titard et la Malporte est à l'étude. De même, l'aménagement de la route de Louhans, de la sortie d'agglomération au Ruisseau, est envisagé, cette portion de route étant empruntée par de nombreux promeneurs,
- Salle d'évolution : la prochaine étape sera le dépôt du permis de construire.

- **Syndicat des eaux de la Seillette - Assemblée générale du 01/04/2015 :**

M. Jean-Claude VIEUX indique que :

- l'attribution du marché de travaux a été renouvelée. Neuf entreprises ont retiré le dossier de candidature, mais seules deux ont finalement répondu. Le marché a été attribué à la SAUR.
- la bentazone s'est située en-dessous des normes en 2014, même si un écart subsiste entre les deux puits de captage.

- **CCBR 71 - Travaux voirie 2015 :**

Les travaux de voirie sont estimés à 36 880 € HT pour l'année 2015. Sur notre commune, ils concerneront :

- le Chemin de la Grande Commune,
- le chemin rural dit « rue Creuset »,
- la Tucelle,
- le chemin rural de Balosle (Beausoleil).

Les travaux débuteront le 8 juin. Quelques coupures ponctuelles de routes sont à prévoir (l'affichage sera réalisé en mairie).

- **Informations diverses :**

- Concernant l'aménagement de la Place du Marché, un devis a été demandé pour l'installation de bancs doubles sur le trottoir devant les commerces. Compte-tenu du budget nécessaire, mais aussi du modèle proposé, il est décidé de rester sur des bancs simples comme prévu initialement.
- Le loto organisé par l'Entraide San-Germinoise au profit du CCAS aura lieu le 7 juin. Tous les conseillers municipaux sont invités à participer à l'organisation de cette manifestation.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 16 juillet 2015 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 53.